



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 15 janvier 2024

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan des contrôles réalisés ce week-end

Depuis le début de l'année 2024, 3 personnes ont déjà perdu la vie sur les routes de Guadeloupe (soit 2 en zone gendarmerie et 1 en zone police).

Au cours du week-end du 13 au 14 janvier 2024, 60 infractions ont été relevées en zone gendarmerie dont principalement 4 pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, 6 pour défaut d'assurance, 3 pour défaut de contrôle technique, 2 pour non port du casque, 4 pour usage de téléphone au volant, 4 pour conduite sous stupéfiant et 20 pour vitesse excessive dont 5 entre 40 et 50 km/h.

11 suspensions de permis de conduire ont été prises par l'autorité préfectorale.

En zone police, 35 automobilistes sur 80 contrôlés ont été verbalisés notamment : 1 non port de la ceinture de sécurité, 4 pour défaut de contrôle technique, 1 plaque non conforme, 9 pour usage de téléphone au volant, 3 pour non présentation d'assurance, 2 pour non port du casque, 5 ont fait l'objet d'une amende forfaitaire délictuelle pour défaut d'assurance, 2 immobilisations, 1 pour refus de priorité, 1 pour sens interdit et 1 pour conduite d'un véhicule malgré le retrait du permis de conduire.

La sécurité routière en Guadeloupe est l'affaire de tous et de tous les instants.

Rappel de trois règles de base :

- Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas – SO OU PWAN LA GOUT, PA PWAN LA WOUT.
- Levez le pied – LEVE PYE.
- Portez la ceinture ou le casque : ON TET, SA FRAJIL. PWOTEJE-I.